

## BILAN ANNUEL 2023

# Tribunal administratif de Montreuil



**Geneviève  
VERLEY-CHEYNE**  
Présidente du tribunal  
administratif de Montreuil



Seine-Saint-  
Denis



### Effectifs de la juridiction :

114

personnes dont :

46

magistrats

68

agents de greffe  
et aides à la décision

Après un nombre record de recours adressés au tribunal l'année passée (près de 17 000), l'année 2023 se caractérise par une légère baisse de ceux-ci. Cette diminution s'explique avant tout par la forte baisse de contentieux du droit des étrangers et principalement des demandes adressées au juge des référés en raison des difficultés, pour certains ressortissants étrangers, d'obtenir un rendez-vous en préfecture afin de déposer une demande de titre de séjour. Cette relative accalmie a permis au tribunal, au-delà des autres contentieux de masse dont il est saisi, particulièrement les litiges en matière de DALO, RSA ou APL, de se consacrer à des contentieux de fond d'une haute technicité.

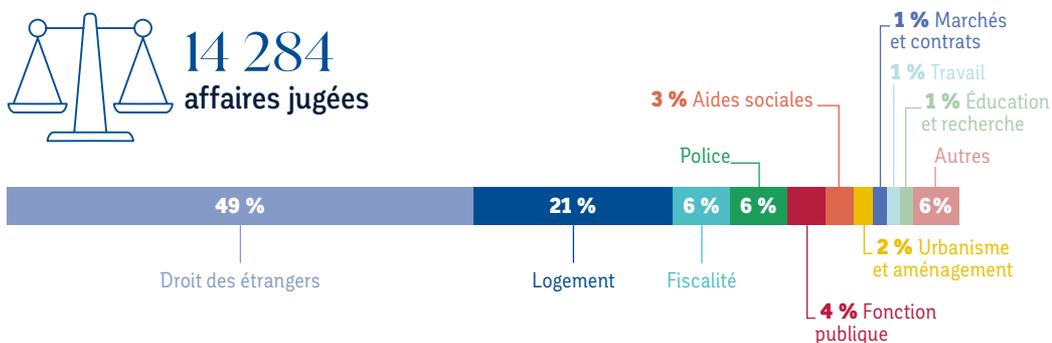
D'autres affaires liées à la présence, dans le département, de sièges sociaux d'importantes institutions publiques ou de services de l'État à compétence nationale ont également rythmé l'activité du tribunal. À titre d'illustration, le tribunal a eu à se prononcer, en matière agricole, sur des sanctions financières décidées par France Agrimer à l'égard d'une organisation interprofessionnelle agricole du Bordelais, et en matière fiscale, sur des retenues à la source opérées à l'égard d'un fonds de placement de droit américain. Il a également jugé une affaire liée à l'imposition sur la valeur ajoutée des entreprises, acquittée par une importante société d'assurance, ou encore à l'impôt sur les sociétés dû par une grande banque nationale pour ses filiales étrangères.

Quels que soient l'enjeu des dossiers ou leur degré de technicité, magistrats comme agents de greffe sont fortement engagés pour répondre pleinement à la demande de justice. En outre, en tant qu'acteur institutionnel de la vie locale, le tribunal met en œuvre une politique d'inclusion et de diversité tout en poursuivant ses actions auprès des étudiants par des offres de stage ou sa participation à la Nuit du droit. À tous niveaux la juridiction s'attache à manifester sa proximité, son accessibilité et son efficacité.

# 2023 en chiffres



14 284  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, etc.

**Éducation et recherche** : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Marchés et contrats** : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Travail** : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 776

affaires jugées en urgence (référés)

-57 % par rapport à 2022



9 mois et 6 jours

de délai moyen de jugement

+61 jours par rapport à 2022

67,8 %

des recours déposés par téléprocédure



16,3 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



76,7 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



95

médiations engagées  
35 % de taux de réussite